

Convocation du 03 juillet 2024

- Achat terrain B N°34 et B N° 147
- Nomination du coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2025
- Recrutement d'un emploi civique
- Délibération modificative de la «Délibération 2024-30 Devis pour le changement des radiateurs de la mairie »
- Validation de la facture de l'entreprise Ferraroli

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2024 à 20 h 30

Présidente : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, PALANGHI Mathilde, LAPLACE Jean-Louis, MILLOT Laurent, BALLOT Emmanuelle, LABOUROT Céline, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine, MOINE Alexandre, HENRY D.

Absent excusé : PINTO Anthony donne pouvoir à MOINE Alexandre

Absents non-excuses : THEVENOT S., BARATA V.

Approbation du Procès-verbal du 11 juin 2024

Nomination secrétaire de séance : PALANGHI M.

ACHAT TERRAIN B N°34 ET B N°147 :

Madame le Maire rappelle qu'il a été proposé lors du conseil municipal d'acheter les parcelles de Mr MOINE Hervé :

- la parcelle B N°34 lieudit « les découvertes » pour 30a 20ca

- la parcelle B N°147 lieudit « les découvertes » pour 24a 52ca

Soit un total de 54a 72 ca pour une valeur totale de 1 500€.

Les propriétaires des parcelles voisines n'ayant pas fait valoir le droit de préemption, la commune peut donc se porter acquéreur des parcelles.

Vote : Unanimité

VALIDATION DE LA FACTURE FERRAROLI POUR LE CHANGEMENT DES TUILES DE L'EGLISE :

Madame le Maire expose :

Que suite à la chute de plusieurs tuiles du toit de l'église, l'intervention d'une entreprise était nécessaire. L'entreprise FERRAROLI a été retenue et a effectué les travaux de réparation.

Le montant de la facture s'élève à 5 468€90 TTC et sera remboursée intégralement par l'assurance Groupama suite à la déclaration de sinistre effectuée.

Vote : Unanimité

NOMINATION DU COORDONNATEUR POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT 2025 :

Madame le Maire explique que :

La commune doit procéder à l'enquête de recensement de la population 2025. L'INSEE supervise l'enquête mais il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera l'intermédiaire entre l'INSEE et les agents recenseurs.

L'enquête commencera en janvier/février 2025 mais un travail administratif doit être fait en amont pour préparer l'enquête et accompagner les agents recenseurs.

Sur proposition de Madame le Maire, une des secrétaires de mairie est nommée coordonnatrice et bénéficiera d'un repos compensateur pour les heures supplémentaires faites.

Vote : Unanimité

RECRUTEMENT EMPLOI CIVIQUE ATSEM :

Madame le Maire présente :

Suite à la fermeture d'une classe à la rentrée 2024/2025, la répartition des classes par niveau des enfants scolarisés est compliquée à gérer et rend plus difficile la disponibilité de l'ATSEM dans 2 classes.

Les professeurs des écoles de la commune demandent l'emploi d'une ATSEM supplémentaire.

Dans le contexte actuel où la commune ne sait pas encore si la fermeture de la 4^{ème} classe est temporaire, un poste d'ATSEM supplémentaire ne peut pas être créé.

De plus, sur le plan budgétaire, le coût de cet emploi n'est pas prévu sur le budget 2024.

Cependant Madame le Maire propose de passer par le dispositif d'emploi civique et de recruter dans ce cadre juridique une personne pour le 1^{er} septembre 2024.

En effet, un emploi civique, dans le domaine de **l'Education pour tous** :

- Peut être employé pour 24h par semaine sur une durée de 10 mois
- Représente un coût de 527 € brut par mois sans charges et pouvant être subventionné
- N'engage pas la commune à pérenniser l'emploi

Vote : Unanimité

DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES RADIATEURS DE LA SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire expose :

Une erreur matérielle dans la délibération 2024-25 sur le lieu de changement des radiateurs a été commise, il convient de prendre une délibération rectificative pour remplacer le lieu « mairie » par le lieu « salle des fêtes »

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Devis :

- Jura Drone pour cartographier le cimetière et intégrer ce plan dans le logiciel de gestion : 750 € T.T.C.
- Numerize pour numériser et intégrer les actes d'état civil dans le logiciel de traitement : 1 980 € T.T.C.
- Débroussailleuse avec batterie : 1 033 € T.T.C.

INFOS DIVERSES :

Point baignade :

Le profil des eaux de baignade sur la commune date de 2011.

Plusieurs réunions avec le Communauté de communes du Val d'Amour et l'ARS ont eu lieu depuis plus d'un an pour échanger sur la problématique des zones de Baignade. Depuis Port-Lesney jusqu'à Parcey, des analyses sont réalisées par l'ARS sur la qualité de l'eau de baignade. Certaines zones suivant les périodes sont considérées comme interdites à la baignade, d'autres zones sont autorisées. De plus l'ARS voulait effectuer des analyses hebdomadaires mais cette proposition a été refusée lors de la réunion du mois de juin car

le résultat des analyses est long (une semaine de délai entre le prélèvement et le compte-rendu) et le coût des analyses déjà très onéreux.
Actuellement, la baignade est autorisée sur Parcey même si la qualité de l'eau est qualifiée moyenne.

Station d'épuration :

La police de l'eau doit intervenir pour faire des analyses sur la station d'épuration et aux environs. Cette intervention se fera après avoir consulté le Grand Dole qui détient maintenant la compétence assainissement.

Devis signalisation peinture devant l'école

- La peinture pour la signalisation sur la route devant l'école doit être refaite ainsi que l'enrobé qui est en mauvais état. Un devis a été demandé à Eurovia, montant : 15 523 € T.T.C.
- Le devis est mis en attente : voire pour obtenir une subvention d'amende de police
- Des travaux d'enfouissement du réseau électrique doivent débuter en septembre 2024 sur une partie route de Dole/Grande rue.
- Des quilles vont être installées de part et d'autre du rétrécissement devant l'école pour la rentrée des classes.

Cimetière :

Les travaux pour l'extension du cimetière vont démarrer le 2 septembre 2024, 56 concessions en pleine terre vont être réalisées. Un Emplacement restera enherbé pour une potentielle extension de columbarium.

Proposition de concert 2024/2025 :

Le programme des propositions de concert par le Conservatoire du Grand Dole est présenté, la commune se concerte actuellement pour :

- Faire une soirée thématique « Jazz »
- Choisir des concerts sur d'autres styles musicaux

Remerciements :

Le Téléthon remercie la commune pour la subvention accordée en 2024.

Congrès des maires :

Il aura lieu du 19 au 21 novembre 2024 (inscription avant le 20 juillet). Personne n'ira cette année.

Visite de Gérôme FASSETT :

Il est proposé à Gérôme FASSETT, président du Conseil Départemental de visiter Parcey et de lui présenter les projets de la commune. Un rdv sera programmé cet automne.

Bulletin municipal :

Doit paraître prochainement ou à la rentrée

Prochain conseil municipal: 10 septembre 2024 à 20h30.

Séance levée à 22h45

Le Maire,

Céline LABOUROT



Le secrétaire

Mathilde PALANGHI



